

# Financer l'eau pour tous

LOÏC FAUCHON et JEAN-MICHEL SEVERINO

*Tribune parue dans Les Echos, le 23 mars 2006*

Le 4e Forum mondial de l'eau s'est tenu cette semaine à Mexico. Celui de Kyoto en 2003 avait constitué la plus grande réunion de l'histoire sur le sujet, avec 24.000 délégués, des centaines d'engagements nouveaux et des milliers d'initiatives. Mais, depuis trois ans, les souffrances ne régressent pas : plus d'un milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable ; 2,5 milliards manquent d'installations sanitaires de base ; 1,7 million meurent chaque année de maladies diarrhéiques, dont 90 % d'enfants de moins de cinq ans... La communauté internationale s'est pourtant engagée à réduire de moitié avant 2015 la part des « exclus de l'eau » dans la population mondiale.

Pour soulager les plus démunis, une idée semble progresser : une eau gratuite pour tous ! Qui n'aurait pas, au fond, le cœur à le souhaiter ? En Bolivie, en Inde, en Afrique du Sud ou ailleurs, de très nombreuses communautés protestent et refusent de la payer. Ces réactions reflètent l'utilisation gratuite traditionnelle de l'eau, alors qu'elle ne faisait l'objet d'aucun traitement industriel ni service de distribution. L'eau a également une dimension culturelle qui rend difficile sa tarification.

Pour autant, l'accès à l'eau potable « moderne », qui a grandement contribué à améliorer l'espérance de vie dans les pays du Sud, a nécessairement un coût. L'enjeu d'une politique de tarification consiste à le couvrir et à le répartir en fonction des consommations et des capacités de chacun. Une prise en charge totale par le budget des Etats centraux ou des collectivités locales n'est généralement pas viable : les pays en développement ne disposent ni d'une classe moyenne générant des ressources fiscales suffisantes, ni des institutions nécessaires pour « s'offrir l'eau gratuite ». L'Afrique du Sud a développé une solution ingénieuse : une tarification progressive au-delà d'un volume mensuel gratuit de 6.000 litres, mais les ménages les plus pauvres n'ont toujours pas accès au réseau.

Invariablement, les expériences de « gratuité » conduisent à des gaspillages, à la dégradation des équipements et de la qualité de l'eau. Les populations démunies s'approvisionnent alors au prix fort, et pour une qualité douteuse, auprès de circuits informels. L'eau gratuite est souvent trop chère pour les pauvres ! En réalité, une tarification adaptée et contrôlée va dans leur intérêt ; elle constitue la seule solution durable. Il s'agit de faire payer au moins un peu, en fonction de la consommation, en argent ou en nature.

Pour certains, paiement de l'eau et opérateurs privés suscitent une même méfiance. Un mouvement alternatif constitué en 2003, se dit opposé à la « privatisation » et à la « marchandisation », discours qui prolonge celui de Porto Alegre selon lequel « le secteur privé ne peut prendre en charge l'intérêt public ». Ce propos vise notamment des contrats de concession, et d'autres formes de gestion déléguée comme l'affermage ou la gérance.

Mais ce discours se trompe d'ennemi, d'abord parce que la privatisation, la cession des actifs publics, des réseaux et des stations, n'existe que très peu en matière d'eau et d'assainissement. Ensuite parce que seule compte la mise en œuvre effective et équitable du droit à l'eau, et non le degré d'étatisation de sa gestion.

Quel pays en développement est aujourd'hui capable d'assurer les investissements nécessaires à « l'eau pour tous », sans faire appel à la communauté internationale pour les financer et à des compétences extérieures, notamment privées, pour les gérer ? Pour attaquer la misère de l'eau, mondialement et rapidement, fonds et capacités publics et privés doivent être associés.

Mais cela ne peut être fait qu'en confortant les droits de l'individu et ceux de la communauté. Pour y parvenir, le rôle de l'autorité (Etat ou collectivité locale) est essentiel. A elle revient, et en toute circonstance, la fixation du prix de l'eau, comme de la nature et du volume des investissements. A l'opérateur, qu'il soit public ou privé, revient la responsabilité de gérer selon les termes du contrat. La France, qui connaît et pratique de longue date ces relations public-privé, n'a jamais renoncé aux droits de ses consommateurs. Le Chili, souvent décrié pour ses pratiques libérales, n'a pas non plus négligé les siens, socialement subventionnés et connectés à 95 %. Le Mali, lui, a amélioré la desserte de ses populations rurales par un recours au secteur privé local.

Les objectifs de la communauté internationale ne pourront être atteints qu'en imaginant de nouvelles solutions : une aide publique massive aux pays les plus pauvres, un recours permanent aux compétences publiques et privées, des transferts technologiques adaptés aux contextes locaux, un effort accru dans la maintenance des équipements et, enfin, une réelle décentralisation de l'autorité.

Ceux qui aujourd'hui s'opposent à ces objectifs simples, et à ces pratiques nouvelles basées sur le droit et la solidarité, iront parfois sans le vouloir à l'encontre des intérêts des plus pauvres.

LOÏC FAUCHON est président du Conseil  
mondial de l'eau, organisateur du Forum mondial,

JEAN-MICHEL SEVERINO est directeur  
général de l'Agence française de développement